

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Envoyé en préfecture le 11/03/2019  
Reçu en préfecture le 11/03/2019  
Affiché le **SLD**  
ID : 059-215900374-20190301-1\_01\_03\_2019-DE

Le premier mars deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 22 février 2019, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. C. PORTIER à A. SORREAU, J-C PAVAU à A. BISIAUX, E. PARENT à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPES à J-B. HERBIN, H-A. HEZAM à R. TESSON, T. SANTER à J-M BERNIER.

**Etaient absentes :** Mmes S. SANTER, I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 18

**Suffrages exprimés :** 25

\*\*\*\*\*

**N° 1/01/03/2019 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

Le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2019 sur les points suivants :

**1 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**a) Le contexte d'élaboration du budget 2019**

**b) La fiscalité locale**

**c) Les dotations et participations**

**d) Les tarifs municipaux**

**2 – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

**3 – LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE**

**Connaissance prise de ces divers éléments,**

**Le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2019.**

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 11 MARS 2019
- et publication en date du 11 MARS 2019

Pour extrait conforme,  
Monsieur Alexandre BASQUIN  
Maire d'AVESNES LES AUBERT



**Le Maire**

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETA****Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, Séniors et Handicap**

Pour rappel, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique soumise au vote.

Ce débat a vocation à éclairer les choix budgétaires et financiers qui détermineront les priorités pour l'année 2019. Il doit permettre au Conseil Municipal d'appréhender les conditions d'élaboration du Budget Primitif. À ce titre, il constitue une étape importante du cycle budgétaire et du débat démocratique.

L'article 107 de la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRE, a précisé la forme et le contenu de ce rapport d'orientation budgétaire en imposant aux communes de plus de 3 500 habitants de présenter au Conseil Municipal un rapport sur :

1. Les orientations budgétaires,
2. Les engagements pluriannuels,
3. La structure et la gestion de la dette.

Par ailleurs, l'article 13 de la Loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 (LPFP) contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB) pour les communes de plus de 3 500 habitants qui doivent également présenter leurs objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Il est important de rappeler que les collectivités territoriales sont associées depuis 2014 à l'effort de redressement des comptes publics via une réduction sans précédent des concours financiers qui leur sont accordés par l'Etat.

Il est avéré que la conjoncture de resserrement des finances publiques, avec la baisse des dotations et l'augmentation des transferts de charges, a eu et aura un impact très important sur les capacités financières et d'autofinancement de l'ensemble des collectivités locales et contraindra, par conséquent, nos actions futures.

Il faut préciser que le nouveau gouvernement a maintenu le gel en 2019 de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au titre du redressement des comptes publics. La DGF devrait donc s'élever à la même hauteur que celle perçue en 2018.

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le

**SLD**

IO : 089-215900374-20190301-1\_01\_09\_2019-DE

Mais bien évidemment, les sommes déjà ponctionnées ces dernières années ne seront pas restituées et seront autant de recettes manquantes qu'il faut compenser.

Toutefois, il est nécessaire d'anticiper de nouvelles baisses à l'avenir. Surtout, nous pouvons rappeler la suppression progressive de la Taxe d'Habitation. Cela concernerait environ 93 % des ménages avesnois. L'Etat a annoncé qu'il prendrait en charge pendant trois ans, les dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Mais quid des années qui suivront.

Donc comme les années précédentes, l'équilibre budgétaire du présent exercice sera délicat à atteindre et il faudra être tout particulièrement vigilant et faire preuve de prudence budgétaire.

## 1 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### a) Le contexte d'élaboration du Budget 2019

Compte tenu de cette réalité difficile de budget contraint, les grandes orientations proposées par la Mairie pour 2019 seront, dans le droit fil de la politique budgétaire locale mise en œuvre depuis le début de la mandature, déclinées comme suit :

- Continuer une gestion budgétaire et financière visant à la maîtrise de la fiscalité,
- Poursuivre une politique d'endettement mesuré,
- Dégager des marges de manœuvre en section de fonctionnement pour continuer à investir.

### **EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2.620.547	2.565.929	2.569.879	2.540.672	2.541.489
POURCENTAGE D'EVOLUTION		- 2.084 %	+ 0.154 %	- 1.137 %	+ 0.032 %
POURCENTAGE D'EVOLUTION ENTRE 2014 ET 2018					- 3.017 %

Toute augmentation de dépense devra être compensée par une économie à opérer sur d'autres chapitres. Mais cela dépendra fortement de l'évolution de la conjoncture et de l'inflation et aussi de toutes charges nouvelles qui s'imposeront aux communes (transferts de charges, hausses de cotisations...).

Il s'agira dans ce contexte de contraction budgétaire que nous subissons de préserver une certaine marge de manœuvre en section de fonctionnement afin de continuer à investir pour l'avenir. Il demeure donc tout à fait essentiel de veiller très attentivement à la gestion des deniers publics en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

Nous continuerons à organiser de manière systématique des consultations et mises en concurrence pour tout achat ou contrat, en recherchant toute économie pour disposer de capacités financières adéquates.

Tout comme nous continuerons à contenir nos dépenses de personnel, alors même qu'il faudra compenser financièrement la suppression des contrats aidés (déjà sur l'exercice 2018, la perte subie en matière de remboursement par l'Etat était de l'ordre de 90.000€).

Sans oublier, l'évolution liée à la carrière des agents et éventuelle augmentation du point d'indice.

**EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (CHAP. 012)**

	2014	2015	2016	2017	2018
CHARGES DE PERSONNEL (CHAP. 012)	1.412.227	1.288.447	1.302.201	1.279.483	1.272.972
- REMBOURST SUR REMUNERATIONS	- 248.394	- 183.940	- 192.629	- 174.776	- 50.994
<b>CHARGE NETTE</b>	<b>1.163.833</b>	<b>1.104.507</b>	<b>1.109.572</b>	<b>1.104.708</b>	<b>1.221.978</b>

Il apparaît essentiel également de se concentrer sur les différentes possibilités de mutualisation avec les villes voisines ou d'autres structures, notamment au travers par exemple des groupements de commandes.

De plus, il nous faut absolument maîtriser notre ratio de rigidité (part des charges structurelles difficilement compressibles par rapport aux dépenses de fonctionnement globales). Mécaniquement, du fait de la baisse des recettes de fonctionnement, ce ratio va « gonfler » et le risque nous oblige à tout mettre en œuvre pour contenir ces dépenses dites « difficilement compressibles ».

#### **b) La fiscalité locale**

Dans le souci de ne pas peser sur le budget des Avesnois, et alors même que les taux départementaux et intercommunaux ont évolué à la hausse ces dernières années, les taxes locales au profit de la commune n'ont plus subi d'augmentation depuis de très nombreuses années.

Nous proposons que cette politique de maîtrise de la pression fiscale locale soit poursuivie en 2019. Il est proposé que les taux des 3 taxes communales restent inchangés, comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 26,47%
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties : 62,20%
- Taxe d'Habitation : 14,20%

C'est un effort conséquent pour la municipalité, quand d'autres communes revoient leurs taux d'imposition à la hausse.

Le produit exact de ces taxes n'est pas encore connu à ce jour mais compte tenu du réalisé 2018 et de la revalorisation de +2.2% des bases décidée nationalement, le montant à percevoir devrait être d'environ 835.000 €.

Il est à préciser que cette année verra l'application pour la deuxième année de la décision gouvernementale de dégrèvement progressif sur trois années de la Taxe d'Habitation (TH), l'objectif étant de dispenser à terme 80% - voire la totalité au regard des discussions en cours - des ménages du paiement de cette taxe.

Cette année, les ménages qui remplissent les conditions de ressources bénéficieront d'un abattement de 65% de leur cotisation (100% en 2020). Cette mesure se veut neutre dans l'immédiat pour les communes puisque l'Etat compensera l'intégralité de ces dégrèvements pendant les trois années concernées.

Cependant l'avenir reste incertain puisque sur cette question précise, nous n'avons encore aucune visibilité au-delà de ces trois ans. A ce jour, aucune décision ni même arbitrage n'est encore intervenu au niveau de l'Etat pour l'après 2020, laissant les collectivités locales dans l'expectative alors même que le gouvernement les oblige à anticiper l'avenir sous la contrainte notamment de la contractualisation en application de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

### **c) Les dotations et participations**

Les dotations versées par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis devraient être de 276.394 € (suite à la dernière délibération communautaire fixant les nouvelles attributions de compensation aux communes membres), moins élevées donc que les années précédentes du fait du maintien de l'éclairage public la nuit.

En ce qui concerne les dotations et participations de l'Etat, les chiffres exacts ne sont pas connus à ce jour. Comme annoncé, cette année la Dotation Globale de Fonctionnement devrait être à hauteur de celle de l'an dernier à savoir environ 635.000 €.

Nous espérons également un maintien des dotations de péréquation et notamment de la Dotation de Solidarité Rurale qui s'élevait en 2018 à 341.546 €.

### **d) Les tarifs municipaux**

Ils seront étudiés d'ici le vote du Budget Primitif.

**La situation financière de notre commune est saine (au vu des résultats de l'exercice ci-dessous) mais la vigilance est de mise. Le faible niveau de l'endettement et le bon niveau de fonds de roulement permettent de faire face aux engagements de court terme sans obérer l'avenir. Malgré toutes les contraintes, nous dégagons chaque année un excédent de fonctionnement.**

**Toutefois, les diminutions successives des dotations de l'Etat, la raréfaction des sources de financement, la suppression des contrats aidés risquent, à terme, de fragiliser cette situation et amènent donc à la plus grande prudence.**

## **RESULTAT DE L'EXERCICE**

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>DIFFERENCE ENTRE LES RECETTES NETTES TOTALES ET LES DEPENSES NETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	+ 269.019	+ 385.865	+ 257.923	+ 271.315	+ 157.355

## 2 – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Ils seront établis lors de l'élaboration du Budget Primitif 2019, au regard de la situation financière communale (grâce à l'épargne disponible) et des marges de manœuvre qui pourront être dégagées. Et aussi des opportunités de financement qui pourraient se présenter à notre collectivité.

### EPARGNE

	2014	2015	2016	2017	2018
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3.016.053	3.085.935	2.975.516	2.967.159	2.863.423
- DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors intérêts de la dette)	-2.581.683	-2.531.121	-2.528.578	-2.502.997	-2.506.900
EPARGNE DE GESTION	434.370	554.814	446.938	464.162	356.523
- INTERETS DE LA DETTE	-38.864	-34.808	-41.301	-37.675	-34.583
EPARGNE BRUTE	395.506	520.006	405.637	426.487	321.940
- CAPITAL DE LA DETTE	-151.771	-150.645	-169.601	-155.301	-139.232
EPARGNE NETTE	243.735	369.361	236.036	271.186	182.708

Il y aura lieu de prévoir des moyens financiers suffisants notamment pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes (un emprunt pourrait être effectué), d'amélioration du cadre de vie et pour le règlement des opérations en cours visant à la résorption des friches situées sur le territoire communal ainsi que pour la lutte engagée activement contre l'habitat dégradé et les logements vacants notamment.



Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le

**SLO**

ID : 059-216900374-20190301-1\_01\_03\_2019-DE

### 3 – LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 1.233.753 € pour 6 prêts en cours et l'annuité totale à payer cette année sera d'environ 175.000 €. Voici un tableau récapitulatif de nos emprunts pour 2019 :

N° Emprunt Année capital	Objet de l'emprunt Organisme prêteur	Auxiliaire Divisé	Taux Différé	Capital Initial Total Intérêts	Capital restant Intérêts restants	Amortissement Intérêts	Pris Versement
671051-2005 1641	11 - travaux de voirie rue Pével, L'Étang, Ours CAISSE D'ÉPARGNE NORD FRANCE E	2005 40	3,21 0	340 000,00 130 037,17	110 559,54 53 075,84	16 883,57 4 616,21	0,00 21 501,88
6971037-2007 1641	12 - Travaux rue Barbeaux et Politière (Gare T) CAISSE D'ÉPARGNE NORD FRANCE E	2007 60	4,17 0	450 000,00 59 433,63	95 301,37 5 620,20	35 884,31 4 728,14	0,00 40 454,47
99145127703-2009 1641	13 - Travaux rue du 8 Juin 1945 CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	2009 80	4,47 0	300 000,00 155 388,24	125 400,93 40 847,55	14 518,36 8 250,98	0,00 22 769,32
90145155340-2009 1641	14 - Travaux rue de 8 Juin 1945 CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	2010 140	3,88 0	300 000,00 90 211,53	102 872,20 8 253,26	23 122,83 4 489,51	0,00 27 805,64
7151412-2010 1641	15 - Travaux rue de 8 Juin 1945 contr. restaurant scnl CAISSE D'ÉPARGNE NORD FRANCE E	2011 20	3,30 0	250 000,00 98 651,80	136 406,93 35 351,45	11 458,64 5 935,94	0,00 47 432,54
20140209 1641	16 - construction d'un restaurant scolaire CAISSE D'ÉPARGNE NORD FRANCE E	2016 15	1,65 0	400 000,00 82 221,21	451 112,60 46 112,73	37 371,92 8 109,90	0,00 45 481,42
<b>TOTAL</b>				<b>1 209 000,00 615 365,44</b>	<b>1 094 713,73 149 437,53</b>	<b>139 038,95 36 487,36</b>	<b>0,00 175 446,31</b>

Ainsi qu'un état de cet endettement par années restantes (jusqu'en 2030) :

Année	Capital de répart.	Capital	Intérêts	Pris	Recat de change	Total versement	Capital restant
2019	1 233 752,68	139 038,95	36 407,36	0,00	(+)	0,00	1 094 713,73
2020	1 094 713,73	143 772,67	31 625,67	0,00	(+)	0,00	950 941,06
2021	950 941,06	148 684,07	26 664,34	0,00	(+)	0,00	802 256,99
2022	802 256,99	133 527,23	21 623,61	0,00	(+)	0,00	668 729,76
2023	668 729,76	117 304,05	17 688,69	0,00	(+)	0,00	551 425,71
2024	551 425,71	92 747,51	14 437,69	0,00	(+)	0,00	458 678,20
2025	458 678,20	90 139,67	11 669,62	0,00	(+)	0,00	368 538,53
2026	368 538,53	76 361,06	9 322,25	0,00	(+)	0,00	292 177,47
2027	292 177,47	78 474,39	7 208,93	0,00	(+)	0,00	213 703,08
2028	213 703,08	80 658,60	5 024,72	0,00	(+)	0,00	133 044,48
2029	133 044,48	71 468,00	2 830,50	0,00	(+)	0,00	61 576,48
2030	61 576,48	61 576,48	1 337,51	0,00	(+)	0,00	0,00
Sous-total		1 233 752,68	185 840,89	0,00			1 419 593,57
Total		1 233 752,68	185 840,89	0,00			1 419 593,57

L'objectif de la Municipalité est toujours de stabiliser l'annuité et de gérer de manière raisonnée l'endettement communal en vue de la réalisation de nouveaux investissements.

L'évolution du besoin de financement dépendra du programme d'investissement, des autres sources de financement potentiels et des résultats de l'exercice antérieur. Il peut être estimé à ce jour à 600.000 euros d'emprunt à contracter sur les deux exercices à venir (à affiner selon les besoins définitifs en investissement).

La capacité de désendettement de la commune est de 3,83 ans (calculée sur la base du capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 1.233.753€ divisé par l'épargne brute 2018 : 321.940€), ce qui est particulièrement raisonnable.

## **CONCLUSION**

**La bonne situation financière de la commune, marquée par un endettement maîtrisé et un niveau d'excédent correct, permettra de faire face aux engagements financiers. Toutefois, les contraintes subies de l'Etat sur les concours financiers et l'évolution des dépenses de fonctionnement, pour une large part incompressibles, obligent constamment à trouver des nouvelles marges de manœuvre.**

**C'est dans ce cadre que s'inscrivent les orientations suivantes qui pourraient être retenues pour l'élaboration du budget 2019, à savoir :**

**→ La recherche d'économies sur les crédits de dépenses de fonctionnement.**

**→ Une programmation des investissements strictement calibrée à nos capacités financières. L'enjeu est de préserver les ratios financiers en inscrivant l'action municipale dans un cadre pluriannuel sécurisé.**

**→ La stabilité des taux des impôts pesant sur les ménages. Dans le contexte économique actuel, il ne peut raisonnablement être envisagé d'actionner le levier fiscal.**

**La recherche de nouvelles marges de manœuvre financière passera donc prioritairement par un effort de maîtrise et d'optimisation des dépenses de fonctionnement.**

**Le travail de préparation du projet de Budget Primitif pour 2019 devra donc, d'ici avril prochain, être finement établi, complété et chiffré au vu des priorités qui seront alors décidées et des capacités financières dont la commune pourra disposer afin d'atteindre l'équilibre budgétaire obligatoire prévu par la Comptabilité Publique.**